



Procès-verbal du Conseil municipal

Du 20 janvier 2025 à 20 h 30

Mairie de Pompignan

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 20 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Serge Semenoff, Daniel Teissonnière, Guillaume Alba, Florent Cuvillier, Sébastien Crès, Gilles Mejean, Matthieu Baissade et Mesdames Nadège Leblond, Amandine Lerond-Pluquet, Charlotte Martin.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Virginie Kusosky pouvoir à Mr Serge Semenoff

Mme Céline Durand pouvoir à Mr Daniel Teissonnière

Absents : Mr Bruno Durand

Secrétaire de séance : Madame Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 20 h 30

Date de convocation : 14 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présent : 11

Nombre de votant : 13

Ordre du Jour :

1. **Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2024 à 20 h 30.**
2. **Autorisation de mandater l'investissement avant le vote du Budget Primitif.**
3. **Validation du devis de l'entreprise Laupie.**
4. **Proposition de coupe de bois pour 2025.**
5. **Mise en concurrence pour l'assurance statutaire.**
6. **CCPC – Approbation du rapport de la CLETC.**
7. **Avis du Conseil municipal sur le dossier de renouvellement d'exploitation des carrières.**

Point 1 : Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2024 à 20 h 30.

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu du 16 décembre 2024 à 20 h 30.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte-rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2024 à 20 h 30, après délibération, il a été a voté à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 2 : Autorisation de mandater l'investissement avant le vote du Budget Primitif.

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire de mandater l'investissement avant le vote du Budget primitif, ceci afin de permettre le paiement des factures d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail l'autorisation de mandater l'investissement avant le vote du Budget Primitif, après délibération, il a été a voté à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 3 : validation du devis de l'entreprise Laupie.

Mr le Maire présente les devis propose par la société Laupie, pour la réfection des chemins communaux.

Il rappelle que c'est la dernière année où l'on peut bénéficier des tarifs préférentiels bloqués depuis 2021 après l'appel d'offres.

Il rappelle également qu'en 2026, il sera difficile de relancer un nouvel appel d'offres, au vu des prochaines élections municipales, et donc en fonction des besoins, le Conseil municipal pourra être amené à se prononcer sur un avenant pour une autre tranche de réfection des chemins, selon les besoins.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Mr Matthieu Baissade fait remarquer que le devis pour le chemin de la Font de Coustet lui semble trop élevé pour juste curer un fossé et demande s'il n'y a pas d'autres solutions moins onéreuses concernant ce point précis. Comme louer une pelle et le faire en interne. Il revient aussi sur le chemin de Quintanel qui de son souvenir ne faisait pas partie des rénovations initiales.

Mr le Maire répond qu'il n'est pas fermé à l'idée, mais indique que les employés municipaux sont déjà surchargés de travail, c'est pourquoi la municipalité a eu recours aux chantiers d'insertions pour le débroussaillage du pourtour de la Bergerie de Monnier, donc auront-ils la disponibilité pour le chemin de la Font de Coustet.

Mr le Maire convient que cela fait un peu cher, mais il faut que le travail se fasse et rapidement, il propose de valider les devis tel quel.

Mr Baissade demande pour la bergerie de Monnier s'il n'était pas prévu de mettre du gravier sur le côté, Mr Semenoff indique que cela va être fait par le service technique quand l'intégralité des travaux sera terminée.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du devis de l'entreprise Laupie, après délibération, il a été voté à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 4 : Proposition de coupe de bois pour 2025.

Mr le Maire rappelle que la commune est liée avec l'office national des forêts qui gèrent la coupe de bois sur le domaine communal. Ils nous proposent une coupe de bois pour l'année 2025, à la limite de la commune de Corconne, au lieudit le Mazet des gardes, sur une surface d'environ 6 hectares. Cela plusieurs années qu'ils sont sur cette zone.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la proposition de coupe de bois pour 2025, après délibération, il a été voté à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 5 : Mise en concurrence pour l'assurance statutaire.

Mr le Maire indique que le centre de gestion fait un appel de mise en concurrence pour l'assurance statutaire pour les salariés et demande au Conseil municipal de délibérer.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la mise en concurrence pour l'assurance statutaire, après délibération, il a été voté à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 6 : CCPC – Approbation du rapport de la CLETC.

Mr le Maire rappelle que la Communauté de communes du Piémont cévenol a validé le transfert de compétence tourisme à la commune de Sauve. La ville de Sauves récupère donc sa compétence et son local d'office de tourisme, celui de la CCPC sera de nouveau sur St Hippolyte du Fort.

Il présente le rapport de la CLECT.

Mr Florent Cuvillier demande une précision sur les montants, Mr le Maire lui répond que les sommes sont les compensations du transfert de compétences touristes.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail le rapport de la CLETC, attribution du Marché, après délibération, il a été voté à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 7 : Avis du Conseil municipal sur le dossier de renouvellement d'exploitation des carrières.

Mr le Maire propose de donner son avis sur le renouvellement d'exploitation des carrières.

Mr Sébastien Crès précise qu'effectivement, la municipalité d'accueil, ici Pompignan doit donner son avis favorable ou défavorable. En cas d'avis favorable, ça appuie la demande, dans le cas contraire, il faut justifier afin d'apporter le maximum de réponse lors de l'enquête publique.

Mr le maire indique qu'ils ont demandé à creuser plus profond.

Mr Serge Semenoff indique que Pompignan est connu pour sa Pierre, et ce serai dommage d'interdire les carrières.

Mme Charlottes Martin demande à Mr Crès son avis sur le sujet ?

Mr Crès indique que le fait d'étendre en profondeur, ne prendra pas plus de surface, du point de vue environnemental, cela ne changera rien, ni du côté des nuisances.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la demande de renouvellement d'exploitation des carrières, il a été émis un avis favorable.

Nombre de votant : 13

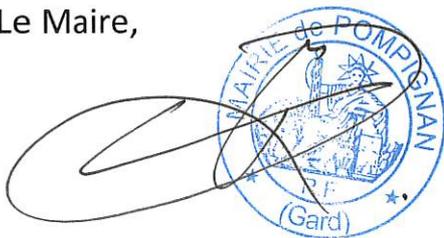
Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Fin du Conseil municipal à 21 h 20

Le Maire,



Michel Fougairolle

Le secrétaire de Séance,



Nadège Leblond

